

IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2022

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2023

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis



2D-DOC

POZZAN PATRICE
POZZAN EVE
5 RUE ST DENIS
60250 FOULANGUES

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 0632997869196
Déclarant 2 (C) : 2049843586301

Référence du document : 23 B6 4343927 79

Adresse d'imposition au 01/01/2023 :
5 RUE ST DENIS
60250 FOULANGUES

Numéro FIP 600 27 47 0777047789 3
Numéro d'ordre : 1
Date d'établissement : 25/05/2023

Somme qui vous est remboursée

288,00 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2022.
Vous serez remboursé à l'été 2023.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur
impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique
« Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 29 252
Nombre de parts : 2.5

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2023

Détail des revenus		Déclar. 1	Enfant(1)	Total
Salaires.....			1097	
Déduction minimale.....			- 472	
Pensions, retraites, rentes.....	22017			
Abattement spécial de 10%.....	- 2202			
Salaires, pensions, rentes nets.....	19815		625	20440
Revenu brut global.....				20440
CSG déductible.....			- 342	
Abattement personnes âgées ou invalides.....			- 1310	
Revenu imposable.....				18788
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				0
REDUCTIONS D'IMPÔT ¹⁵				
Dons aux associations cultuelles.....	25	25	0	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	1	1	0	
Montant de la réduction d'impôt.....				0
Total des réductions d'impôt ²⁰.....				0
Montant net de votre imposition.....				0
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³ :				0
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
Acomptes prélevés en 2022 sur votre compte bancaire :.....			CSG-CRDS	PSOL
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....			- 162	- 126
Solde des prélèvements sociaux 2022 ⁵³:			- 162	- 126
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE.....				288
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				
Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
M						1			2.5

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2023

>>> Suite de votre avis

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵ 29252

Revenus exonérés

Revenus industriels et commerciaux professionnels (régime micro BIC).....

Déclar. 2

10464

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

Plafond total de 2021.....

Déclar. 2

16253

Enfant(1)

4114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....

4052

0

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....

+ 4114

+ 0

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....

+ 4114

+ 4114

Plafond calculé sur les revenus de 2022.....

+ 4114

+ 4114

Plafond pour les cotisations versées en 2023.....

= 16394

= 8228